
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 mars 2022

Absents : M. VALLAT Patrick, Mme HEBRE Emmanuelle, Mme DE SOUSA Angélique, M. DELIAS José, Mme FAGES Marie-Philippe

Pouvoir : Mme. MAHE Catherine donne pouvoir à Mme DUFRONT Marie-Chantal, M. Delahaye Vincent donne pouvoir à M. QUINTANE Eric, M. BERNARD, Axel-Romain donne pouvoir à M. BOUTANT Michel

Secrétaire de Séance : Mme BUHAJ Marie-Jo

Le Conseil Municipal, adopte l'ordre du jour à l'unanimité

Arrivée de M LOISEAU Stéphane à 20 H 30

Le Conseil Municipal, après avoir adopté à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2022, aborde l'ordre du jour adopté à l'unanimité.

1) Création d'un emploi non permanent (voirie – espace vert)

M le maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un agent polyvalent au sein des services techniques qui sera en charge d'entretenir les différents équipements de la commune de Chabonais. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 4 avril, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, pour une durée de 6 mois suite à un accroissement temporaire d'activité des services techniques. Cet emploi devait bénéficier d'aide de l'état, les services de pôle-emploi ont été informés par courriel de la fin du dispositif d'aide le mardi 29 mars.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

2) Vote du compte administratif (budget commune et budget assainissement)

M. le maire fait un rappel des différents dossiers en cours sur le service assainissement, à savoir des travaux sur le réseau de la rue Souchet, un diagnostic des réseaux d'assainissement et des réseaux d'eaux pluviales de la commune de Chabonais, ainsi que la mise à jour des abonnés du service qui va permettre d'améliorer les recettes du budget. Ce travail débuté en 2021 se poursuivra en 2022. Le maire évoque le compte administratif 2021 en évoquant les différents postes comptables de la structure. Il rappelle que ce budget devra supporter des investissements lourds dans les prochains exercices (le collecteur de la rue du Brédin). Des décisions en matière de tarifs devront être prises au cours de l'exercice 2022. Ce budget sera transféré à la communauté de commune en 2026, transfert prévu par la loi NOTRe.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération. La présidence est confiée à M. BARON, M le Maire se retire au moment du vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

M. le maire aborde le compte administratif 2021 du budget général, il relate le détail de la section de fonctionnement en dépenses et en recettes, il insiste sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour garder une capacité à investir dans les prochains exercices. La capacité de désendettement de la commune s'est affaiblie en 2021, cela est dû à une hausse des charges à

caractère général. L'explication provient des travaux de toitures réalisées en 2021 sur le patrimoine communal. En ce qui concerne la section d'investissement, outre le remboursement de la dette, le compte administratif a enregistré les ralentisseurs sur la route d'Angoulême, l'achat d'une tondeuse Kubota, l'installation d'une nouvelle chaudière à la salle des fêtes, les défibrillateurs, l'acquisition du garage Mingaud, les volets roulants à l'école élémentaire, des travaux de voirie.

En ce qui concerne les recettes, elles se composent de subventions et de l'affectation en investissement du résultat de l'exercice 2020. Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 524 847,68 euros. Toutes sections confondues, et après intégration des restes à réaliser, le résultat excédentaire définitif dégagé à la clôture de l'exercice 2021 est égal à 213 884,22 euros.

Le maire propose de mettre aux voix la délibération. La présidence est confiée à M. BARON, M le Maire se retire au moment du vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

3) Vote du compte de gestion budget commune et budget assainissement

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après échange, le maire propose de mettre aux voix la délibération. Adopté à l'unanimité.

4) Délibération relative au débat d'orientation budgétaire

Le maire aborde le débat d'orientation budgétaire 2022, il précise que ce n'est pas une obligation pour les communes de moins de 3500 habitants. Il évoque le document qui a été transmis aux élus pour les informer de la situation financière de la commune et du budget assainissement.

La commune doit engager un processus de meilleure maîtrise de ses dépenses, notamment au niveau des charges à caractère général. L'exercice 2021 a enregistré d'importants travaux de réparation des toitures, ainsi que le recours à une entreprise externe pour participer à l'entretien des bâtiments de la commune en raison d'absence pour maladie de nombreux agents. Ces dépenses pèsent sur le fonctionnement et, ont entraîné une chute de la Capacité d'autofinancement brute pour l'exercice 2021.

Le redressement de la Capacité d'autofinancement brute est un impératif, à ce jour elle ne permet pas de couvrir les annuités en capital de la dette. Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 524 847,68 euros. Le déficit de 227 235,23 euros des restes à réaliser sera financé par le résultat 2021.

Les ratios évoqués dans le rapport montrent que les dépenses de personnel pèsent sur le budget de la commune, l'analyse montre un faible endettement de la commune qui permettra de dégager des marges de manœuvre pour les investissements futurs. Le solde intermédiaire de gestion de la commune souligne une capacité de désendettement en baisse mais largement en dessous des seuils d'alerte. Le maire présente les recettes fiscales à taux constant pour 2022. La loi de finance 2022 a fixé une hausse des bases de 3,4 %. Les graphiques présentés sur le document montrent le profil de la dette de la commune pour les prochains exercices. Le rapport d'orientation budgétaire décrit les principaux postes de dépense pour l'exercice 2022. Il affiche en face, les recettes prévisionnelles du budget de la commune. Une présentation d'une balance de la section d'investissement permet d'élaborer un scénario de travail pour le budget primitif 2022.

La suite du document permet d'élaborer un scénario de travail du budget assainissement 2022. Il est présenté de façon prudente en recette de fonctionnement. Les projets d'investissement de 2022 seraient le diagnostic des réseaux d'eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Chabonais ainsi qu'une reprise des réseaux d'eaux usées sur la rue Souchet.

Après échange, le maire propose de mettre aux voix la délibération qui prend acte du débat d'orientation budgétaire. Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

Le maire a sollicité les élus pour la tenue du bureau pour les élections présidentielles 2022. La composition du bureau a été établie pour les 2 tours du 10 et 24 avril 2022.

Le maire évoque une réorganisation des classes au sein du bâtiment scolaire, il conviendra de réfléchir sur ce sujet le plus rapidement possible. En effet, la hausse des énergies contraint la commune à élaboré une restructuration de l'école primaire.

Une réunion avec les services du département et du collège sera organisée pour évoquer une mutualisation des services de restauration scolaire afin de concevoir les repas qui seront servis à la cantine de l'école élémentaire.

La séance est levée à 22 h 45

CHABANAIS, le 15 avril 2022

Secrétaire de Séance

Madame Mme BUHAJ Marie Josèphe

Le Maire



Le Maire

M. BOUTANT